

Déchets : opération valorisation du dernier projet de Viggianello

Alexandre Lanfranchi, gérant du site en activité, tente d'apporter des précisions sur un autre projet, Ecopole, qu'il souhaite créer. Un projet contesté qui fait l'objet d'une enquête publique et souffre d'un avis défavorable de la CTC

Enquête publique d'un côté, en quête de promotion de l'autre. À ce stade, le premier ne saurait empêcher le second. Et inversement. À quelques jours de la fin de ladite enquête publique, s'agissant d'un nouveau projet de stockage des déchets de Viggianello, Alexandre Lanfranchi, le porteur de projet, a souhaité se prononcer plus avant sur le sujet qui, selon lui, est mal perçu et "à tort".

"Si le projet ne convient pas, je peux l'entendre. Mais pour contester une chose, il faut savoir exactement de quoi il en retourne. Visiblement, de ce que je lis et entends, on est loin de mon projet", juge-t-il.

Celui-ci prévoit une nouvelle gestion des déchets à la suite de la fermeture du site de Teparella à Viggianello pour le compte du Syvadec et qui doit fermer ses portes d'ici 2020. Qu'il gère par ailleurs.

Alors, pour continuer de traiter les déchets du Sud de la Corse, le gérant a proposé la création, à Viggianello toujours, d'un écopole.

Il serait composé : d'un centre de tri et un centre de stockage de déchets, une zone d'accueil, une zone de valorisation avec tri des déchets ménagers et ressourcerie, une zone de déchets ultimes avec dispositif de stockage et de valorisation de biogaz ainsi qu'une déchetterie "pro" pour les déchets du BTP.

Alexandre Lanfranchi, pour présenter l'écopole sous son meilleur

jour, additionne, soustrait et multiplie des chiffres qui font débat. Il s'appuie sur le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PGDND).

"En complément du tri au porte-à-porte"

"La Corse est divisée en trois zones pour la gestion des déchets, qui représentent 220 000 tonnes par an. Ce qui correspond à 70 000 tonnes par zone. Pour ce projet, j'ai fait une demande pour accueillir 63 000 tonnes, c'est moins que ce que devrait représenter la zone Sud", assure-t-il.

Mais ne fait-on pas dire aux chiffres ce que l'on veut ? Une certitude pour le maire de Viggianello, Joseph Pucci, qui explique que ce territoire génère seulement "au maximum, 30 000 tonnes par an", redoutant l'accueil des ordures d'Ajaccio et de Bastia.

Le gérant s'oppose fermement à cette hypothèse pour la simple et bonne raison "que si Ajaccio et Bastia viennent à Viggianello ce sera sur réquisition du préfet, comme cela s'est déjà fait. Je ne peux m'opposer à une réquisition".

À l'inverse, ce dernier juge donc

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Préfet de Corse-du-Sud

dossier n° PC 02A 349 16 N0008

date de dépôt : 11 mars 2016
demandeur : LANFRANCHI ENVIRONNEMENT, représenté par LANFRANCHI Alexandre
pour : Construction d'un centre de tri d'ordures ménagères et de bureaux
adresse terrain : lieu-dit Jena di pino, à Viggianello (20 110)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire au nom de l'Etat

Le préfet de Corse-du-Sud,

Vu la demande de permis de construire présentée le 11 mars 2016 par LANFRANCHI ENVIRONNEMENT, représenté par LANFRANCHI Alexandre demeurant lieu-dit I Vespri, Viggianello (20 110) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un centre de tri d'ordures ménagères et de bureaux ;
- sur un terrain situé lieu-dit Jena di pino, à Viggianello (20 110) ;
- pour une surface de plancher créée de 3 323 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale en date du 25/02/2005 ;

Vu les pièces fournies en date du 19 avril 2016 ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de la Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté n° 16-0914 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Madame Véronique CARON, sous-préfète de Sartène ;

Vu l'avis favorable de Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse du Sud en date du 07/04/2016 ;

Vu l'avis défavorable du Maire en date du 14/03/2016 ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des territoires et de la Mer en date du 28/06/2016 ;

ARRÊTÉ

Article 1.

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Le - 9 JUL 2016

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfète de Sartène,

Véronique CARON

ces chiffres plutôt clairs.

Le tout, pour un moindre coût selon lui. "La tonne sera à 100 euros, tri et enfouissement compris. Ce qui

est moins cher que ce qui se fait actuellement", assure-t-il.

En insistant particulièrement sur le tri, qui viendrait en complément du projet de la CTC de faire un maximum de tri à la source.

"Je ne veux pas concurrencer le tri au porte-à-porte, je veux être un complément. Partout en Europe, cela fonctionne grâce au cumul des deux méthodes", défend-il.

Le dernier point qui fait débat dans la région : les nuisances sonores et olfactives, pointées par le collectif Valincu Lindu.

Avis favorable et permis obtenu

"Le centre ouvrira ses portes à 5 heures, ce qui signifie que les camions rouleront de nuit, pour ne gêner personne. S'agissant des nuisances olfactives, nous allons créer un pôle environnement qui permettra de laver tous les camions, tous les jours et de les odoriser à l'aide de parfums de synthèse !", contre Alexandre

Lanfranchi. Une structure mise en place pour la modique somme de "100 000 euros". Autant d'arguments que le porteur de projet

considère "positifs" et "conformes aux règles environnementales". Sans compter qu'aujourd'hui, il défend un projet, à l'évidence remis en question, mais qui a été approuvé en amont.

"Tout cela ne sort pas du chapeau, la mairie actuelle a approuvé mon projet. Elle a émis un avis favorable concernant le certificat d'urbanisme et j'ai obtenu le permis de construire", rappelle-t-il. À cela, le maire, Joseph Pucci, apporte une réponse simple. "Nous ne sommes plus favorables à ce projet. Ce n'est pas parce que l'on met un avis favorable que l'on ne peut plus se rétracter. Ce n'est pas irréversible."

Il enfonce le clou avec un ultime argument. "Selon les préconisations de la collectivité territoriale de Corse, que j'ai votées, Viggianello n'accueillera plus de site", conclut-il.

Soit. Mais Alexandre Lanfranchi rappelle que "c'est sur la base des permis que j'ai commencé les études, que j'ai dépensé mon temps, sans compter, et mon argent à hauteur d'un million d'euros". Si le projet ne devait pas aboutir, il n'exclut pas d'enclencher une procédure judiciaire. S'il devait être entre les mains des institutions publiques, il propose à la CTC de "racheter" son projet. Cette dernière a un avis bien tranché sur la question (lire ci-dessous).

JEANNE-F. COLONNA

La CTC opposée à ce projet sur la "forme"

Premier problème, et à ce stade, il semble suffire à bloquer le projet : "L'été dernier, la collectivité territoriale a signé un protocole de sortie de crise - des déchets - qui rend de fait impossible ce projet". Agnès Simonpietri, présidente de l'office de l'environnement de la Corse, voudrait presque s'arrêter là, tant elle juge cette décision irréversible.

"On ne se prononcera pas du tout sur le fond dans la me-

sure où, avant tout, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de prolongation de Viggianello", lâche-t-elle.

La réponse tombe comme un couperet.

"L'avis du conseil exécutif sur Vighjaneddu est maintenant pris conformément aux engagements de cet été", informait en début de semaine Agnès Simonpietri.

Pour rappel, le document a été signé en mai 2016 par le préfet de Corse Bernard

Schmeltz, le président de l'exécutif Gilles Simeoni, le préfet de Haute-Corse Alain Thirion et le président du Syvadec, François Tatti.

"Contraire à nos préconisations"

Selon ce document, "le site de Viggianello, exploité par le Syvadec, également mis en service dans ce même contexte, ne sera pas exploité au-delà des capacités de l'ac-

tuel casier (horizon aux alentours de 2020)".

L'objectif ? "Afin de poser de façon définitive et irréversible de nouvelles bases de gestion des déchets, la CTC a arrêté en 2016, un plan d'action volontariste pour la réduction et le traitement des déchets ménagers en Corse avec l'objectif de réduire de 60 % en 5 ans le volume des déchets résiduels à enfouir, cette ambition passe par un effort de prévention de tri, de collecte

sélective." Un texte pour réaffirmer que la CTC envisage de privilégier le tri à la source. Et pour gérer la période intermédiaire, la CTC prévoit de mobiliser "trois sites, en cours d'exploitation, et des sites susceptibles d'être autorisés à court terme, le temps d'atteindre les objectifs de réduction des flux et de trouver de nouveaux sites de stockage. Ces sites ont vocation à être implantés de manière à rationaliser les trans-

ports". Et c'est ce dernier critère qui, pour la CTC, enterme un peu plus le projet écopole de Viggianello.

"Le problème à la limite, n'est pas tant le plan, que nous n'avons pas étudié par ailleurs. Mais les centres de tri qui doivent exister, doivent être au plus près des gisements. À cet emplacement, on est trop loin. Ce n'est donc pas conforme à nos préconisations."

J.-F. C.